

# Compte rendu de la séance du 28 septembre 2021

Secrétaire(s) de la séance: Bertrand HARS

## Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion en date du 09 juillet 2021

Décisions du maire prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal

1/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS RUE PAUL BERNIER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

2/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES "POLE ENERGIE CENTRE" POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

3/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ARRETE PAR LA CCLST (**dossier consultable en mairie sur clé USB**)

4/ DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2021

5/ QUESTIONS DIVERSES

## Délibérations du conseil:

### 1/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ( 2021 32)

Le maire informe le conseil municipal de la transmission par Maître Maud FRAPPAT, notaire associé à Loches, d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle sise Le Bourg (rue Paul Bernier), cadastrée section ZO n° 43 d'une superficie de 34 ares et 20 centiares, consistant en un terrain non bâti, au prix de trente et un mille euros (31 000,00 €) et commission de trois mille euros (3 000,00 €)

Le maire rappelle que le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée ZO n° 43 sise Le Bourg , rue Paul Bernier.

### 2/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES "POLE ENERGIE CENTRE" POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ( 2021 33)

Le conseil municipal,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que la collectivité au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et les services associés ;

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes ;
- Autorise Madame le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,

### 3/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) ARRETE PAR LA CCLST ( 2021 34)

Vu le projet d'arrêt du SCoT notifié par lettre recommandée avec accusé réception en date du 15 juillet 2021 et reçu par la commune le 17 juillet 2021, la commune doit rendre son avis dans les trois mois.

A la lumière de la notification du projet arrêté du SCoT reçu le 17 juillet 2021 à la mairie, il est proposé au conseil municipal d'y apporter un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis FAVORABLE au projet arrêté du SCoT.

### 4/ DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2021 ( 2021 35)

Le maire indique que l'opération d'investissement 199 "CIMETIERE" nécessite de prendre une décision modificative pour l'achat de deux cases de columbariumsupplémentaires afin de pouvoir répondre à la demande ultérieure d'administrés.

Le maire propose de prendre les crédits en investissement sur l'opération 117 "VOIRIE" et présente au conseil municipal la décision modificative suivante :

|                    | DEBIT               |                     | CREDIT              |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| article 2151-117 : | - 2 268,44 €        | article 21316-199 : | + 2 268,44 €        |
| <b>TOTAL :</b>     | <b>- 2 268,44 €</b> | <b>TOTAL :</b>      | <b>+ 2 268,44 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer le virement de crédits présenté ci-avant.

### 5/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- prend note qu'une réflexion sur l'aménagement du cimetière devra être menée prochainement ;
- évoque et organise le prochain repas se déroulant le 11 novembre ;
- entend le compte-rendu des réunions des diverses commissions (environnement, voirie...) ;
- soulève et répond aux diverses questions ;
- fixe au jeudi 21 octobre à 20h30 la date de la prochaine réunion.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire  
Maire **MONDASSER**

